

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

Prenons garde à l'insurrection !

Tunis, le 7 Novembre 1901

BIZERTE S'ENCAPUCINE

La libre cité de Bizerte où jusqu'ici la population ne songeait qu'à s'occuper activement des grands travaux qui s'accomplissent aux environs, va voir s'ouvrir l'ère des divisions religieuses.

Les commerçants, les particuliers, seront classés en cléricaux et anticléricaux et ceux qui naguère étaient les abeilles d'une même ruche chercheront à s'anathématiser et à se nuire, à se proscrire les uns les autres.

Cela, grâce à l'ouverture récente de deux écoles que les congréganistes viennent d'ouvrir, Sœurs de Sion pour les filles, Frères maristes pour les garçons. Ce fait ne s'est réalisé que grâce à l'inertie et à l'indifférence du Gouvernement ; nous devrions même dire à sa complicité, car depuis longtemps, des citoyens dévoués avaient signalé le danger tant au directeur de l'Enseignement qu'à M. le Résident Général. L'un et l'autre savaient pertinemment que le groupe scolaire de Bizerte est insuffisant pour répondre aux besoins de la population chaque jour accrue de cette ville. L'un et l'autre savaient que déjà l'an dernier plus de cent garçons avaient dû, faute de place, être laissés à la rue.

Une école nouvelle au moins s'imposait à Bizerte. Le Gouvernement s'est gardé de la faire, afin que les Congréganistes puissent l'ouvrir à leur compte.

Nous avons bien le droit de parler ainsi, car l'aide la plus efficace que Maristes et Sœurs de Sion aient trouvée à Bizerte leur est venue et leur vient chaque jour des agents du Gouvernement qui font ouvertement au profit de ces établissements une propagande effrontée et prêchent d'exemple en y envoyant leurs enfants.

C'est le Contrôleur civil qui ouvre cette marche cléricale avec l'autorité de sa situation. Le représentant de la République à Bizerte, l'agent direct

du ministère de défense républicaine qui vient de prendre en France les mesures énergiques réclamées par l'opinion contre les congrégations, ne trouve pas, en Tunisie, d'autres maîtres, pour son fils, que ces congréganistes, ennemis forcés de la République et du Gouvernement.

Aussi, les fonctionnaires s'empressent-ils de suivre cet exemple. Il n'y a point, parmi eux, jusqu'à un protestant qui ne confie sa fille aux Dames de Sion, alors qu'il y a pour les filles, à Bizerte, une école laïque publique, payante et une gratuite et en outre — ressource que les garçons n'ont point — une école privée laïque jouissant d'une bonne réputation.

Il paraît que le grand argument invoqué par les parents qui éprouvent le besoin de justifier semblable attitude, est ce vieux cliché de l'éducation plus soignée dont il a été depuis longtemps fait justice. Cet argument prend à Bizerte une saveur particulière du fait que l'un des enfants qui s'y trouvent dans ce cas a la réputation simplement justifiée du gamin le plus mal élevé qui se puisse voir.

Du reste, le contrôle civil fait ostentation de ses opinions cléricales et tous les dimanches, l'entrée de la famille de M. Gallépe, son chef en tête à la grand'messe, est une vraie petite manifestation.

Récemment, le contrôleur civil de Sfax, rentrant de France avec sa femme, s'arrêtait à Bizerte, un samedi soir et descendait chez son collègue. Le lendemain matin, une file de voitures partait à grands fracas de la Maison de France. Vous croirez peut-être que c'était pour montrer à ces visiteurs les beautés de Bizerte ; erreur : c'étaient les familles consulaires qui se rendaient à l'église en grande pompe pour l'édification du public.

Même cérémonie, avec plus d'apparat encore, lors de la récente visite à Bizerte de M. Benoit venant chercher Madame Benoit.

Il est temps, vraiment temps, que l'intérim-soliveau auquel la Tunisie est soumise prenne fin.

Pendant longtemps on a patienté et l'on admettait presque les excuses du Résident général lorsqu'il disait : « Je ne suis là qu'en passant ; ne me demandez pas de faire quoique ce soit ! »

Mais vraiment ce régime d'inertie se prolonge par trop et pendant que le représentant de la République ne fait rien pour son gouvernement, il laisse tout faire, si même il ne les y encourage pas, à ses pires ennemis.

X...

La Dépêche proteste, haut et fort, contre l'expulsion dont vient d'être l'objet son correspondant à Malte de la part du Gouvernement Anglais.

Nous joignons nos protestations à celles de notre confrère. On ne saurait trop flétrir des actes de cette nature lorsque surtout la personne qui en est l'objet n'a rien fait pour provoquer une mesure qui la chasse du pays où elle a planté sa tente.

Cette expulsion nous rappelle celle dont nous devons être nous-même l'objet de la part de Millet qui voulait à tout prix se débarrasser de nous.

Le scandale n'aurait pas été mince de voir un français expulsé d'un pays placé sous le protectorat de la France !

Le décret avait été signé par le bey, la police nous avait prévenu officieusement d'avoir à nous tenir prêt, mais les ordres de Paris furent contraires à cette mesure odieuse et M. Millet en fut pour une... expulsion rentrée, mais il se rattrapa plus tard en nous faisant jeter six mois en prison.

Billets du Vendredi

M. Pichon viendra-t'il ou ne viendra-t'il pas ?

M. Pichon pourra se vanter d'avoir fait verser des flots d'encre avant d'avoir pris possession de son poste... s'il le prend jamais.

D'abord ses anciens comités lui ont offert une candidature à la députation dans le XI^e arrondissement où il fut déjà député. Après sa brillante conduite en Chine, il osa sans dire que son élection était assurée d'avance, mais il a repoussé ces avances après s'être murement taté le pouls. On a parlé ensuite d'une ambassade à lui offrir, celle de Constantinople où, d'une façon comme d'une autre, M. Constans ne peut plus retourner ; du reste notre ambassadeur auprès de la Sublime Porte doit être sous peu nommé à Berlin, en remplacement du marquis de Noailles qui a demandé depuis longtemps à être relevé de ses fonctions.

L'ambassade sourirait fort à notre ministre, nous le comprenons sans peine et il n'est pas dit qu'il ne la décroche pas.

D'autre part, M. Doumer, notre gouverneur général au Tonkin a nettement déclaré qu'il rentrerait en février en France pour poser sa candidature soit dans l'Aisne contre M. Castelin, le député actuel de Laon, soit dans l'Yonne, où il était député quand il fut nommé gouverneur général de nos possessions indo-chinoises.

Pour le remplacer, le Gouvernement voudrait envoyer un homme parfaitement au courant des questions chinoises et personne ne les connaît mieux que M. Pichon aussi a-t'il songé à lui pour ce haut poste de deux cent mille francs par an le traitement est fort tentant.

Nous croyons même savoir qu'il a été pressenti mais n'a pas encore donné de réponse définitive.

Nous ne serons fixés que dans quelques jours sur les intentions de notre ministre.

D'autre part, un diplomate, très bien vu à l'Elysée, aurait posé sa candidature au poste de Tunis dans le cas où M. Pichon serait pourvu d'une ambassade ou nommé gouverneur général de nos possessions d'Extrême-Orient.

Cette candidature serait très favorablement accueillie si M. Pichon ne devait pas venir en Tunisie.

P.

Lorsque M. Révoil était Résident général-adjoint, la Petite Tunisie était le seul journal à défendre ce haut fonctionnaire attaqué très injustement.

Nous disions à ses adversaires que M. Révoil n'étant qu'adjoint, ne pouvait pas agir comme il le voudrait et qu'ils avaient tort de l'attaquer.

Des esprits prévenus contre lui nous répondaient que M. Révoil valait encore moins que M. Millet et que sa nomination à la place de ce dernier serait une véritable calamité publique.

Nous avions beau protester, nous n'étions pas entendus. Aujourd'hui ses détracteurs doivent regretter leurs attaques.

M. Révoil, gouverneur général de l'Algérie, nous montre ce qu'il aurait été si la succession de M. Millet lui était échue.

Nous savons qu'il ne regrette pas le poste de Tunis — et pour cause. Et nos regrets sont atténués par la nomination de M. Pichon, un ancien confrère qui a fait du chemin.

Du trou où il est allé se terrer, l'ambassadeur — sans ambassade — doit se ronger les poings en lisant dans les journaux le récit des ovations dans son ex-adjoint a été l'objet à travers toute l'Oranie.

Malheureux Millet !

Que la destinée lui soit plus favorable.

Nous commençons à le prendre en pitié !

L'Esprit Musulman

A propos d'une interpellation

Lundi, à la Chambre, un député socialiste, M. Sembat, interpellait le Gouvernement au sujet du conflit pendant entre la France et la

Turquie. Voici, d'ailleurs, la teneur de son interpellation :

M. Sembat demande que l'action du gouvernement ne soit pas engagée sans intervention du Parlement car la situation est pleine de périls. Et M. Sembat estime que la France, qui a montré de la faiblesse en d'autres circonstances, doit persévérer dans sa faiblesse.

Les débats sur cette interpellation se sont terminés, à la suite de très belles et fermes réponses des ministres intéressés, par un ordre du jour exprimant la confiance du pays en le ministère de défense nationale.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de la question Sembat, autrement qu'en faisant ressortir les conséquences qu'elle ne pourra manquer d'avoir à un point de vue qui touche la Tunisie. Ce débat parlementaire, a été — comme presque toujours — plutôt prétexte à discours, et autres joutes oratoires. Ce n'empêche pas que les résultats de ces débats, qui peuvent paraître anodins à quelques-uns, n'aient de néfastes conséquences.

Vous représentez-vous les musulmans, protégés de la France, lisant dans le service télégraphique d'un journal tunisien, que le conflit franco-turc est **plein de périls** pour leur nation protectrice !

Déjà, au commencement de cet incident, on a eu à sévir contre plusieurs indigènes qui, voyant venir de loin l'étendard de la Revanche, sous la forme du croissant turc, allaient partout, semant la bonne nouvelle !

« Croyants, réjouissez-vous, disaient-ils, l'heure de la délivrance approche ! Le sultan va exterminer les Français, les Roumis. Armez-vous, Mahométans, le temps n'est pas loin où vous rejetterez l'opresseur maudit à la mer qui l'a apporté ; l'heure du grand massacre approche : Apprêtez-vous à la lutte ! »

Puis c'étaient les portraits du Sultan, du libérateur très puissant, distribués à tous les Arabes. Ceux-ci ne se gênaient nullement pour exprimer, à très haute voix, leurs vaines espérances. Ne nous est-il pas arrivé d'entendre en pleine Avenue de France, un musulman à la barbe blanche parler en ces termes, à la terrasse d'un café, au nez des Français attablés :

« Argeaou ! Argeaou ! Amir el moumnine ouh el Kouï, ouh elli yeghleb ! » Espérez ! Espérez ! Le Commandeur des Croyants est invincible, et il terrassera l'agresseur !

Jugez des arguments nouveaux apportés à ces fomenteurs de troubles, par la menace du **péril turc** lancée en pleine tribune. Que leur importe, à ces esprits bornés — partant plus dangereux — les paroles reconfortantes d'un ministre ? Ces gens-là ne chercheront à relever, dans les débats sur les choses turques, que l'affirmation de la faiblesse française et de la Toute-Puissance du Grand Monarque, prononcée par un Français !

La langue qu'ils ont apprise sur les bancs de nos écoles leur servira à commenter à la foule, et au mieux de leurs vus, l'interpellation Sembat, et à dire :

« Voyez ! Disciples de Moha-

met ! Voyez sur les feuilles fran-
çaises la puissance française déni-
grée ! Voyez, dans une Chambre
française, l'invulnérabilité de la
Turquie proclamée ! »

Et ces agents occultes, fauteurs
de la révolte, précheront la rébel-
lion avec plus de ferveur, sachant
se servir des propres dires des
gens qu'ils combattent.

Et surtout, qu'on n'aille pas
nous jeter à la tête les mots de
fausses craintes. Le péril est là,
imminent, et sinon terrible, du
moins fait pour donner l'alarme.
Et savez-vous quelles sont les me-
sures que l'on prend pour enrayer
le mal ? Elles sont efficaces, ces
mesures !

Voilà trois officiers français de
cette armée destinée à tenir en
Tunisie haut et ferme l'étendard
sacré de la République.

Ces soldats, ces défenseurs de la
patrie, sont insultés, sont baffoués,
sont frappés par des indigènes,
des soi-disant protégés de la
France !

Vous croyez, — le doute est il
possible ? — que les insulteurs de
l'uniforme français ont été punis ?
Que non ! La punition qui devait
aller aux coupables, a frappé les
victimes. Et parce que Michel,
parce que Majorel, parce que Fou-
quet ont essuyé l'affront, ont reçu
l'insulte, ont subi l'outrage, Michel,
Majorel, Fouquet sont déplacés,
sont disgraciés !

Ce pendant que nos gouvernants
adulent les musulmans hauts pla-
cés, les couvrent de faveurs, les
comblent de sinécures, et leurs
fleurissent le burnous de la mé-
daille et du ruban rouge. Et pour-
tant nos officiers la portent aussi
la médaille des braves ; ils arbor-
ent sur leur poitrine le ruban de
l'honneur ; mais eux, c'est diffé-
rent : ils ne sont ni cadis, ni cheiks ;
ce ne sont que des officiers fran-
çais : lorsque l'arabe les baffoue, on
les déplace ceux-là, et on comble
celui-ci d'honneur !

Nous ne réclamons certes pas
des lois d'exception, ni l'institu-
tion de cours martiales pour punir
les lèse-français. Nous n'allons
pas jusque-là ; nous ne sommes
pas partisans des mesures excé-
ssives ; nous ne conseillerons jamais
à nos officiers de dégainer et de punir
eux-mêmes leurs insulteurs.
Nous ne demandons pas que l'on
revienne à l'ordre du jour du gé-
néral Boulanger, quoi qu'en di-
sent certains confrères.

Ce que nous désirons, c'est la fin
de cette ère néfaste inaugurée par
un Résident dont la maladresse
a porté un rude coup à la Tunisie.
Qu'on supprime cette outrancière
arabophilie inaugurée par René
Millet, et qui n'amènera que des dé-
boires.

Débarassez-vous du bandeau
dont volontairement vous vous êtes
voilés les yeux, et rendez-vous à
l'évidence des faits.

On n'a cessé de vous dénoncer
le jeu caché de ces arabes, qui ca-
chent sous leur vile flatterie, les pi-
res desseins, les plus audacieuses
ambitions. Reconnaissez donc que
vous avez fait fausse route, et chan-
gez de politique.

C'est à cette œuvre de régénéra-
tion que nous attendons M. Pichou :
elle est une des causes de l'impa-
tience non dissimulée avec laquelle
nous guettons son arrivée.

Un esprit éclairé comme le sien
s'apercevra facilement des erre-
ments passés, et n'y persistera pas.
Pour la prospérité et le bon renom
de la Tunisie, osons espérer qu'il
en soit ainsi.

JOS. C. GANOUNA.

Nos Echos

M. Berge, juge d'instruction à Roche-
chouart, délégué du 3^e Collège de Béja,
devant incessamment permuter avec
M. Henry, juge de paix de cette localité,
devra donner sa démission de délégué,
les fonctions de juge de paix étant, par-
rait-il, incompatibles avec le mandat
électif de délégué.

Aussi, dans cette prévision, quelques
électeurs de Béja ont pensé à offrir la
candidature à notre rédacteur en chef
qui remercie vivement ces électeurs

d'avoir pensé à lui pour succéder à M.
Berge, mais il trouve tellement baroque
cette institution du 3^e Collège qu'il n'a
pas encore définitivement accepté la pro-
position de ses correspondants.
Sa décision ne deviendra définitive
qu'après un voyage qu'il ira faire à Béja.

Nous avons appris avec plaisir
que les experts avaient donné en
partie gain de cause, à notre ami
Touze, dans son différend avec
l'administration des habbous.

Le chiffre de l'enzel a été rame-
né de 6.500 à 4.400 francs ce n'est
pas ce qu'espérait notre ami, mais
cette différence de deux mille cent
francs représente une diminution
de 33.600 fr, pour le rachat du dit
enzel.

Notre ami Néchao nous affirme,
de source certaine, que le klon-
dyke et le sphinx vont prendre
le chemin du Théâtre municipal
où ils fonctionneront cet hiver.
Nous accueillons la nouvelle sous
toutes réserves, bien que Néchao
se dit bien informé.

Pendant que presque tous nos
fonctionnaires gros et moyens, sont
allés retremper leur santé en
France, le public n'a pas été peu
étonné de voir M. Benoit rester à
à son poste affrontant les chaleurs
de nos étés sahariens.

Si cet exemple pouvait servir de
leçon pour régler une bonne fois
pour toutes cette éternelle ques-
tion des congés des fonctionnaires
dont se plaint vivement le com-
merce local !

Nous avons publié les divers ju-
gements rendus par le tribunal ci-
vils dans les instances Advier-Pel-
letier-de Carnières.

Nous avons félicité le tribunal de
ces jugements, nous ne retirerons
pas nos félicitations qui demeurent
entières.

Mais nous nous demandons si le
tribunal aurait jugé de la même
façon si M. Millet avait été encore
Résident Général ?

Les temps sont changés, Dieu
soit loué.

Alaas pour le tribunal.

Les jeux à Tunis

Les journaux de Tunis, dit le
Turco, d'Alger, mènent une éner-
gique campagne contre le Belvé-
dère, casino de cette ville, ou plu-
tôt contre les tenanciers de cet é-
tablissement qui réalisent des béné-
fices formidables — et scandaleux
— aux dépens du public.

Deux jeux : le sphinx et le klon-
dyke donnent soixante-cinq pour
cent de bénéfice aux tenanciers ; la
municipalité se garde bien d'inter-
venir, puisqu'elle palpe dix pour
cent de la cagnotte ; l'administra-
tion supérieure finira pourtant par
s'émouvoir, car ces jeux ont fait
des victimes très intéressantes.

Le tenancier du bateau de fleurs
de Souk-Ahras, était ces jours der-
niers dans nos murs, où il est venu
chercher des batchères chez son
ami Célestin.

Il faudra que nous racontions un
jour l'existence de ces malheureu-
ses *roulottes* au *prostitution*, si
une âme charitable ne les délivre
de la chaîne qui les rive au gé-
lier-tenancier de par les règlements
policiers eux-mêmes ce qui est un
comble.

Et dire que cela se passe en
1901, plus de trente ans après la
proclamation de la République !

Dans notre dernier numéro, nous
nous sommes faits l'écho des récla-
mations légitimes des territoriaux
— pas des anarchistes, que notre con-
frère en soit persuadé, nous ne fré-
quentons pas ce monde-là, — ap-
pelés pendant deux jours, à garder
la ligne du chemin de fer dans les
parages de Medjez-el-Bab, Qued Z. r-
gua et Pont de Trajan.

Ces hommes de quarante ans, pres-
que tous jouissait d'un certain bien-
être chez eux, ont dû coucher sur la
dalle des maisonnettes de garde

avec, une simple couverture épaisse
comme une pelure d'oignon, pour
toute literie, l'administration militai-
re n'ayant même pas songé à mettre
une botte de paille à la disposition
des hommes qu'elle appelait sous les
drapeaux ou... ayant voulu faire des
économies de bouts de chandelle.

Cette protestation n'a pas eu l'heur
de plaire à notre confrère Tridon
qui a cru devoir relever ces plaintes
dans les termes suivants dont il n'a
certainement pas mesuré toute la por-
tée :

Des territoriaux ayant pris part
au dernier exercice de garde des
voies ferrées se sont plaints à la
Petite Tunisie d'avoir été affublés
d'une façon grotesque et d'avoir été
mal couchés.

Ces récriminations ne prouvent
qu'une chose, c'est que leurs auteurs
ne connaissent pas les règlements
qui régissent la matière.

On leur a délivré une coiffure dis-
tinctive, une blouse, un brassard et
des armes. En France, on ne délivre
pas autre chose à cette catégorie de
territoriaux. Quant au couchage, on
l'a assuré comme il le sera en cam-
pagne, c'est-à-dire avec les ressour-
ces trouvées sur place : on a même
laissé les hommes s'embarrasser de
« bardas » qui auraient été sévère-
ment proscrits en temps de guerre.
S'imaginer-t-on par hasard que l'in-
tendance aura le devoir, au moment
de la mobilisation, de faire déposer
le long de la ligne des lits avec som-
miers et édredons ?

En réalité, les petits postes cou-
cheront par terre, dans des gourbis
qu'ils feront eux-mêmes, ou dans les
gares.

La seule critique que l'on pourrait
peut-être adresser à l'autorité mili-
taire, serait d'avoir placé cette con-
vocation à un moment de l'année où
le temps est incertain.

Ceci dit, il ne nous serait peut-être
pas difficile de deviner de qui éma-
nent les plaintes *rituelles* dont nous
venons de faire justice ; par ni les
territoriaux, quelques uns, très peu
nombreux heureusement, ont fait
preuve d'un assez mauvais esprit et
ont trouvé le moyen d'encourir des
punitions, nul leur ont été d'ailleurs
remises, en fin d'exercice, et l'un
d'eux, ces jours derniers, tenait dans
un bar de la rue d'Italie, le 28 octo-
bre dernier, des propos révoltants,
où il mêlait des idées de fraternité
universelle à l'intention bien arrêtée
chez lui de ne pas tirer sur l'ennemi
en cas de guerre.

Ce sont toujours ceux-là qui se
plaignent, mais, à notre avis, en fait
de couchage, ce n'est pas au « pieu »
qu'ils mériteraient d'aller, mais au
« poteau » !

Cette sortie intempestive et assez
maladroite entre nous n'a pas été du
gout de tous et a valu au rédacteur
en chef du journal en question un
rappel à l'ordre qu'il a livré au mé-
pris public.

Que notre confrère sache que ce
n'est pas un ni deux, ni trois ni qua-
tre territoriaux qui se sont plaints à
nous et ont manifesté fort leur mau-
vaise humeur, mais une centaine
surtout que les officiers..... mais
au fait, où ont-ils couché ces offi-
ciers qui commandaient les territo-
riaux, qui ont pris d'assaut le buffet
de la gare en descendant du train à
Pont de Trajan, ce que n'ont pu faire
les hommes puisqu'ils ne pou-
vaient manger à la même table que
leurs chefs.

Notre confrère devrait bien nous
le faire savoir.

Tanis en Fête

Nous avons assisté, dimanche,
au festival de nos ex-lycéens. Nous
ne referons pas, après nos confrères
quotidiens, le compte-rendu
d'une fête qui a été pour ses orga-
nisateurs un véritable succès, un
éclatant triomphe.

Cette victoire d'un excellent au-
gure pour l'avenir, incitera sans
doute aux anciens élèves du Ly-
cée le désir de faire mieux : sau-
raient-ils rester en si beau chemin ?

Aussi, les attendons-nous à
l'œuvre avec un impatient plai-
sir, certains sommes-nous que les
Tunisians accourront encore plus

nombreux que l'autre dimanche
aux prochains lendits.

A ce propos, nous décernerons
à messire Henri Tridon un bon
point pour le zèle avec lequel il
paraissait diriger les diverses par-
ties du programme. On ne voyait
que lui : telle une sentinelle avan-
cée, il était là, surveillant les
mouvements des moniteurs des
zouaves : c'est encore lui que nous
voyons au milieu des cyclistes pé-
dalant, courant mille risques d'être
pris en écharpe par un maladroît
rouleur.

Et le lendemain, n'est-ce pas
encore lui qui, rendant compte de
la fête, se mentionne lui-même
comme arbitre *ès-coups de lattes* ?
Ça, c'est de la modestie, confrère,
de la pure modestie !

Le mot de la fin, nous le trou-
vons sur la carte d'invitation que
M. Destrées nous a adressée :
« Le Président et les Membres de
l'A. des A. E. du L. de Tunis,
prient *Le Journal la Petite
Tunisie et sa famille*... »

Avoir l'extrême gracieuseté d'in-
viter la *Petite Tunisie*, passe en-
core ; mais de là à lui donner une
famille, il y a un bon pas que ces
messieurs ont franchi....

JOS. C. GANOUNA.

Tout le tirage de notre dernier
numéro ayant été épuisé, nous
prions nos correspondants de vou-
loir bien nous retourner les numé-
ros qui leur restent, n'en ayant
plus un seul pour notre collection.

L'insurrection nous guette !

On se souvient encore de
l'état d'esprit qui s'empara des
indigènes fanatiques des cam-
pagnes, il y a deux ans, lors-
que des bruits de guerre, en-
tre la France et l'Angleterre,
furent mis en circulation...

Aujourd'hui, ce n'est plus
une guerre avec l'Angleterre,
impie comme la France, mais
peut-être une guerre contre le
Chef des Croyants lui-même
que la France va être obligée
d'entreprendre pour faire res-
pecter les droits de ses natio-
naux.

Il est aisé de comprendre
que la nouvelle d'une guerre
avec la Turquie surexcitera
l'esprit des indigènes au point
de les inciter peut-être à la ré-
volte, à l'assassinat des colons
isolés au pillage et à l'incen-
die de leurs fermes.

Sans nous étendre davanta-
ge sur ce sujet nous deman-
derons au Gouvernement s'il
a pris des mesures nécessai-
res pour prévenir, le cas
échéant, les commencements
de révolte qui pourraient se
produire sur les divers points
de la Régence où les indigè-
nes sont bien connus pour ne
pas être animés de sympathies
bien grandes à l'égard du rou-
mi, le *chien, fils de chien*.

Nous nous sommes laissés
dire que l'administration mili-
taire ne prenait aucune mes-
ure que commande la situation.

Il y a cependant des centres,
comme Béja, Nabeul où la pré-
sence de quelques zouaves ou
autres pantalons rouges, rassu-
rerait les colons qui n'en mé-
neraient pas large si un sou-
lèvement se produisait inopi-
nément la nuit, après la clô-
ture définitive du service télé-
graphique.

Il suffira, croyons-nous de
ce simple avertissement, pour
que des dispositions soient im-

médiatement prises pour pa-
rer à tout événement.

Nous ne crions pas : « Cas-
se-cou ! mais » garde à nous,
prévenons la révolte car l'in-
surrection nous guette.

Que les colons isolés se tien-
nent sur le qui vive, l'arme au
bras, la baïonnette au canon
et qu'on arme ceux qui ne le
sont pas !

Nous avons trop présent à
la mémoire le récit des atro-
cités commises en Algérie par
les indigènes lors de l'insur-
rection de 1871 pour ne pas
faire ces recommandations.

Caveant consules !

ACTUALITÉ

UN TUYAU

— Voulez-vous un tuyau ?
Mais d'abord savez-vous ce que
c'est qu'un tuyau ?

Il y a plusieurs espèces de tuyaux.
Il y a les tuyaux de cheminée, les
tuyaux de poêle, les tuyaux de cour-
ses et puis il y a les tuyaux des di-
vers lieux où l'on potine : tuyaux du
Palais, tuyaux de coulisses, tuyaux
de la Bourse, et enfin surtout tuyaux
du Palais-Bourbon.

Un tuyau ce n'est ni une informa-
tion, ni un renseignement, ni un
bruit, c'est quelque chose de moins
et de plus, un racontar à la fois va-
gue et précis, une indication sans
fondement mais qui est donnée pour
une vérité certaine, une révélation
in vraisemblable et affirmée avec as-
surance, un mensonge sincère, ou
une calomnie de bonne foi. Ce qui
caractérise le donneur de tuyau, c'est
qu'il croit tout ce qu'on lui dit et qu'il
le répète instantanément à tous avec
le même mystère et la même enfla-
nce. Et rarement il ne produit pas son
effet ; le tuyau aussitôt recueilli est
colporté, grossi de bouche en bou-
che et affirmé avec plus de détails et
plus d'assurance. A force de l'enten-
dre pépère, chacun y croit ; quel-
qu'un l'imprime, c'est une informa-
tion rare et finalement c'est avec les
tuyaux de M. Lepremiervenu que
l'on forme l'opinion publique, et que
l'on fait l'instruction des masses.

Avec la presse que l'on nous a faite
depuis que l'information d'outran-
ce est devenue la pâture quotidienne
du public et une nécessité primor-
diale de succès des journaux à grand
tirage, le tuyau s'épanouit, devenu
l'information sensationnelle, le poti-
n dont se régalaient les lecteurs de
l'apéritif, le scandale du jour, renou-
velé par la fertile imagination de cer-
tains journalistes, qui ont acquis en
ce genre une maestria incomparable.

L'histoire que contient l'autre jour
la *Libre Parole* est très suggestive,
car elle nous a appris à quel point
d'inconscience les fabricants de
tuyaux en sont venus, pauvres es-
prits hantés sans cesse des sottises
et des vilénies qu'ils prêtent à d'au-
tres, — généreusement.

Donc, voici l'histoire telle que la
raconte notre confrère :

— Eh bien ! nous disait hier un de
nos amis, très documenté sur les
hommes et les choses du Parlement.
Vous avez le tuyau sur l'affaire Sem-
bat !

— Quel tuyau ! Quelle affaire ?
— Eh parbleu ! l'affaire des pétro-
les, le secret, le véritable mobile de
l'intervention Sembat. Il y a des des-
sous, et quels dessous !

Je tombe en arrêt.

— Non, mais je ne demande pas
mieux que de m'instruire. Allons-y.

— Eh bien, avez-vous l'Annuaire
des téléphones ?

Pour le coup, je restai ahuri ; le
pétrole, l'« Annuaire des télépho-
nes ». Quel diable de rapport pou-
vait-il y avoir entre l'un et l'autre.
Je soupçonnai vaguement mon inter-
locuteur de vouloir me « mener en
bateau » et de me réitérer le coup
du fameux problème de la relation
entre l'âge du capitaine et de la
hauteur du grand mât.

— Du tout, c'est très sérieux.

Et ouvrant l'« Annuaire des télé-
phones » à la page 626, le donneur
de tuyaux me mit sous les yeux et
sous le nez les lignes suivantes à la
rubrique : *Bonnières*.

Sembat (Mme veuve), raffinerie de
pétrole et de produits dérivés. Che-
min du Halage.

Y êtes-vous, maintenant ?
Je commençais seulement.

— Comment, vous ne voyez pas la corrélation ! Rappelez-vous les premiers mots de l'interview de Sembat. « J'arrivais de Bonnières. » C'est clair, catégorique. La famille Sembat a des intérêts dans une affaire de pétrole. En proposant le rachat et l'exploitation des raffineries de pétrole par l'Etat, Sembat veut incontestablement arriver à débarrasser les siens d'une affaire en détresse. Sous le couvert d'une réforme d'un intérêt général c'est encore un intérêt particulier qui est en cause.

J'étais fixé, convaincu. L'autre revenait de Copenhague, Sembat revenait de Bonnières. Il tombait de son piédestal d'inflexible incorruptibilité.

Encore un qui trafiquait du mandat, qui le faisait servir à ses propres, ou plutôt sales affaires. On en a tant vu du reste qu'un de plus, un de moins, la chose n'avait rien que de vraisemblable et de logique.

Il n'y avait plus qu'à marcher, et « à fond. »

Et soyez assuré que notre confrère aurait marché sans aucune espèce de scrupules s'il ne se fût agi précisément d'un des parlementaires les moins accessibles au soupçon. Pour une fois, on alla aux renseignements avant de se risquer, et l'on découvrit aisément que dans l'annuaire des téléphones, par suite d'un « mastic », on avait transposé deux lignes, de sorte qu'on lisait :

Sembat (Mme veuve). — Raffiner, de pétrole et produits dérivés. Chemin du halage.

Société Lille et Bonnières. — propriétaire, Bonnières.

« Immédiatement, dit notre confrère, le mystère s'éclaircit, le « tuyau » de l'ami infortuné se brisait l'échafaudage s'écroulait. »

Mais voyez à quoi tient l'honneur d'un homme. Sans la découverte du fameux « mastic », demain vous auriez appris le « scandale des pétroles » et un confrère du soir, s'emparant du tuyau par « service spécial » aurait affirmé posément tenir de source certaine qu'une enquête allait être ouverte.

Vous savez maintenant ce que c'est qu'un tuyau. Songez que la plupart des informations d'une certaine presse n'ont pas d'autre fondement...

Chronique locale et régionale

M. Léal devrait bien recommander à ses gardes de police et surtout à celui de Soliman, de ne verbaliser qu'à bon escient, lorsque les dits gardes prennent les délinquants sur le fait et non sur les racontars des personnes intéressées à faire verbaliser.

Nous avons appris avec plaisir que M. Ali ben Ramdan, sous-caissier à la Banque de Tunisie qui compte plus de vingt ans de bons et loyaux services dans ce grand établissement financier, venait de recevoir la croix de Chevalier du Nichan Iftikhar.

Nos sincères félicitations.

Prochainement ouverture de l'Hôtel Maxéville (avec restaurant à la Brasserie Maxéville) dans le local complètement transformé de l'ancien Hôtel de France, rue de Constantine, exclusivement fondé pour familles, touristes, voyageurs de commerce et colons.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les Macédoine et les Diana n'ont pas leurs rivaux.

Qu'on se le dise.

Spectacles et Concerts

L'OLYMPIA - CONCERT - SPECTACLE
Rues de Bône et de Constantine

Hier, jeudi, la curiosité m'a poussé vers la bonbonnière que M. Salvatore a installé rue de Bône dans l'ancien local des Folies-Bergère.

Reçu très affablement j'ai pénétré dans ce coquet théâtre, où je m'ins-

talle en face d'un ravissant décor encadrant une mignonne scène où défile tout un essai de jeunes et jolies femmes.

Je passe, faute de place, plusieurs numéros qui ont tenu la première partie de cette soirée, et en arrive aux artistes en vedette que M. Deval, le directeur artistique a eu l'heureuse initiative d'engager.

Commençons par Mme Betty, une jeune personne qui chante en gatroche parisien quelques chansons fort goûtées.

M. Charlier, le désopilant comique qui dérate les plus moroses.

Le jeune Alexander, jongleur émérite et unique en son genre, en raison de son jeune âge.

Mlle Juanita TECOT, chanteuse comique du Casino de Lyon où elle a obtenu le plus grand succès de la saison sans compter ceux remportés à l'Olympia de Lille et au Casino d'Alger.

Cette artiste à la voix de stentor et les gestes nouveau siècle est saluée tous les soirs par applaudissements frénétiques du public qui fréquente ce concert.

Pour finir nous devons joindre nos félicitations à Mmes Naud, Darçay, Perrache et aux Rois du Tapis pour leur numéro de bon goût.

CINQ.

FOLIES-BERGÈRE

DIRECTION: PELLAZA-MERTILLO
11, Rue de Constantine, 11

Anciennement Alcazar

Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

L'ABSINTHE OXYGÈNE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 25 MILLIONS (entièrement ver.)

Situation au 30 Septembre 1901

ACTIF

Caisses et Banques...	Fr. 3.415.507 14
Effets en portefeuille	51.298.323 95
Valeurs diverses	1.785.779 95
Prêts hypothécaires et surnantissements	3.479.303 23
Comptes courants et correspondants	7.578.380 89
Mobilier	37.217 72
Immeubles urbains et magasins généraux	3.535.741 98
Immeubles ruraux. (Bâtiments, plantations et exploitations)	4.656.808 64
Soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres	483.072 23
Terrains	5.451.288 »
Divers	1.921.447 78
Total	Fr. 80.342.868 50

PASSIF

Capital	Fr. 28.000.000 »
Rés. (Statut 1.189.296 65)	5.689.296 65
Extra 4.500.000 »	
Provision pour amortissements et risques en cours	674.006 22
Dépôts en compte courant	34.925.320 88
Bons de caisse	2.652.400 »
Correspondants	2.208.883 60
Emprunteurs sur hypothèques et nantissements (leur compte d'effets)	963.970 »
Mandats à payer	552.726 80
Obligations de la Société Générale Algérienne	70.838 84
Divers	2.610.856 40
Caisse de Prévoyance du personnel	638.553 96
Dividendes à payer	29.446 33
Compte d'ordre	1.048.255 63
Profits et pertes. Report des exercices antérieurs	1.713.627 59
Profits et pertes. Exercice 1901	1.564.788 69
Total	Fr. 80.342.868 50

DINER FRANÇAIS

65, Avenue de la Marine, 65 - TUNIS

REPAS: 1 FR. 50
Pension depuis 60 francs par mois
Dix cachets pour 12 fr. 50
Diners sur commande. Prix modérés
SALONS POUR FAMILLES

Absinthe OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie}
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France. 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 - Bureaux des commandes: Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. - Par correspondance: Bonnenfant, Tunis.

SAINT-GERMAIN-LES-BAINS

À VENDRE
DIVERS LOTS DE TERRAIN

Bordant la mer entre Radès et Hammam-Lit Situation exceptionnelle. Très jolie Plage. S'adresser à M. LEVISSÉ, 22, avenue de France.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Hygiène de la Toilette

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.
Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NEE

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous:

À VENDRE
MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
V^e H. GAUDIBERT.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX: 12, Rue de Hollande

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS
F. MACHERET
Dépositaire

GRANDE SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES

E. FAURE ET C^{ie}

TUNIS - 14, Rue d'Italie, 14 - TUNIS



MAISON DE CONFIANCE

ayant de la très bonne chaussure et le plus grand assortiment dans tous les genres.

PRIX FIXE PRIX FIXE

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS. CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS - 20, RUE D'ITALIE, 20 - TUNIS



OMEGA

Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889

Hors concours Membre du Jury Genève 1896
Médaille d'Or

Bruxelles 1897
GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France - TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS
de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



MODÈLE du FLACON

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, pl. du Tribunal, Tunis

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS - Rue Amilcar et Rue Hannon - TUNIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE

Hors concours Exposition Universelle 1900
Président du Jury

EXPEDITIONS A L'INTÉRIEUR
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

RESTAURANT A LA CARTE

Déjeuners à 2 fr. 50. - Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

SPÉCIALITÉ DES PLATS DU JOUR

LE HACHOIR UNIVERSEL
 Machine à hacher les Aliments
 Gros MOYEN ou MENU
 Selon DÉSIR
 Le HACHOIR écrase pas il coupe
 ne s'obstrue jamais
 Dépôt pour la Tunisie : TUNIS, 3, place de la Résidence et place de la Gare Française. **PELLET ET AZERM** Gai. BIZERT, Place de France.



DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
 Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

MAISON DESPÉROUX
 FONDÉE EN 1888
 à El-Afrane (banlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carrouba)
FOURS A FEU CONTINU
 Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE
 « Pierre à bâtir et Pierre de taille »
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
 VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage
Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 2, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
 M. Victor Richard, Directeur
 Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, etc. en Bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit, etc. etc.
DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2% - de 6 mois à 1 an 2% - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2% - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3% - de 2 ans au-delà 3 1/2%
LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DEPÔTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés
 Comptoir de Tunis, Avenue de France
 Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises. Chèques et lettres de crédit sur tout pays
 Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
 Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons à 4 ans 5 0/0

CONSTRUCTIONS METALLIQUES EN TOUS GENRES
 MOTEURS A GAZ ET A PÉTROLE ORDINAIRE
 Norias actionnées directement et sans courroies par moteur à pétrole ordinaire pour irrigations
ECLAIRAGE ELECTRIQUE
 par machines Sautter, Harlé et Cie
 Pompes Centrifuges Matériel de Mines
 PLANS. DEVIS. ÉTUDES, SUR DEMANDE
H. de MONTESSUS, Ingénieur Civil, 12, rue Es-Sadikia, TUNIS

MM. A. Guerriera et S. Messa fils
 Agents généraux de la Société française des plâtres Char Cte. dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX PÈRE ET FILS et Cie de Grenoble.
BUREAUX ET ENTREPÔTS : 40, RUE DE GRÈCE

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djizira — TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
M^{ME} HOLMIÈRE
 23, Rue d'Italie, TUNIS
 LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
 SUCCESEUR
 Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fendouk au Charbon.
TUNIS

"L'ARMOTOR"
 EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : P. LECLERGO
 11, Rue Es-Sadikia — Tunis



AGENCE AGLOT
 1 bis rue Es-Sadikia
SERVICE DES BAGAGES
 EXPÉDITIONS
 Camionnage et Transit

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
 La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
 Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus
 Tuyaux en grès vitrifiés, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

Demandez partout LE KINA-BELLOY
 ABSINTHE ET AMER CONILH.
BELLOT, Distillateur à Tunis
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
 DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
 DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public, après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Colophéniqes, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
 Eau minérale purgative, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par l'étour du courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

GRANDE BRASSERIE GEORGES
 Tenue par **B. Mertillo**
 TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS
 * SALONS RESERVES — BILLARD *
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE
GLACES ET SORBETS

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI
 Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
 Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 35, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hotel-Restaurant des Négociants
 9, rue Amilcar — TUNIS
 PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
 Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
 S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et Co
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté s. d. g.), increvable, remplissant avantageusement le pneuma-tique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie
PAUL ROSARD
 Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS
 Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

Cie Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
 Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Rilba, attendu de Marseille et Sousse le 4 Novembre repartira directement pour Marseille le 4 Novembre 1901.
 Prix des passages pour Marseille : 1^{re} classe : 36 fr. (nour. et droits de canal compris); Pont : 10 fr. sans nour.; droits de canal compris
 Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez M. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{IE} TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
 — DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
 — DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
 — DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DEPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
 — POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
 — DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
 — DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
 Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
 La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PRÉLUPÉ

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
GARE FRANÇAISE
 la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL
 de Narbonne
HORS CONCOURS
 S'adresser à M. Fernand ARNAUD
 Consignataire, rue de Strasbourg